



Louise Neveu, CRHA  
2<sup>e</sup> c., Gestion SST  
Conseillère en SST

# Établir un programme de gestion des EPI

**Afin de bien encadrer l'utilisation des EPI (équipements de protection individuels), l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un programme de gestion sont nécessaires et contribuent à la saine gestion de la prévention en SST.**

Les besoins en EPI varient d'une entreprise à l'autre, voire d'une tâche à l'autre, selon les dangers présents et les procédés utilisés. De plus, certains EPI nécessitent un suivi régulier, des renouvellements fréquents, ou encore des vérifications techniques récurrentes.

Les EPI constituent la protection ultime lorsque toutes les autres méthodes de protection sont impossibles ou insuffisantes. Divers éléments doivent donc être répertoriés, définis et analysés pour protéger les employés au point de contact potentiel avec le danger, afin de prévenir ou de réduire les dommages.

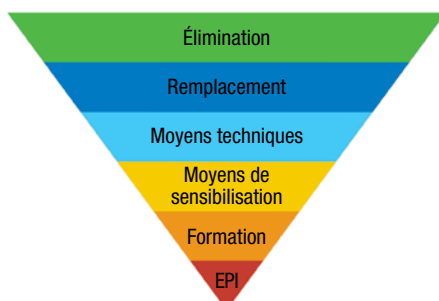
## OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élaboration d'un tel programme permet notamment de définir et de préciser les besoins en EPI, le choix, l'achat, l'utilisation, le renouvellement, l'entretien, l'entreposage ainsi que l'information et la formation requise. Cela en facilite la gestion et favorise une pérennité.

## PLANIFIER L'ÉLABORATION

Précisons d'emblée deux notions essentielles en matière d'EPI. D'abord, ils ne préviennent pas l'événement accidentel, mais éliminent ou atténuent les dommages, s'ils conviennent au type d'exposition et sont utilisés correctement. Ensuite, rappelons-le, ils constituent la protection ultime lorsque toutes les autres méthodes s'avèrent impossibles ou insuffisantes. La priorité doit ainsi être accordée à la hiérarchie des moyens de protection (voir la Figure 1, ci-dessous).

Figure 1. Hiérarchie des moyens de protection.



En matière de planification, tous doivent mettre l'épaulé à la roue : direction, supervision, service des achats, comité de santé et de sécurité (CSS) et travailleurs, et ce, à toutes des étapes du programme. Cela favorise grandement l'adhésion et l'efficacité du programme.

Enfin, il est essentiel de nommer formellement une personne assurant la coordination de toutes les activités du programme et la contribution des personnes concernées.

## ÉTAPES DU PROGRAMME DE GESTION DES EPI

### 1. IDENTIFIER LES DANGERS ET ÉVALUER LES RISQUES

La première étape consiste à identifier les dangers présents en milieu de travail pour chacune des tâches liées à un employé ou à un poste. Il s'agit d'une étape essentielle visant d'abord à éliminer et à contrôler les dangers.

Les dangers peuvent être de natures diverses :

- chimique (vapeurs, fumées, liquides corrosifs, etc.);
- physique (hauteur, charge suspendue, bruit, température, vibration, etc.);
- électrique (équipement sous tension, fil à nu, travail près de lignes aériennes, etc.);
- mécanique (pièces en mouvement, objet piquant, tranchant, etc.);
- biologique (animaux, bactéries, etc.);
- lié au lieu (plancher glissant, plafond bas, etc.).

Pour dresser cet inventaire, on peut se poser des questions telles :

- Quels sont les dangers présents aux différents moments de la tâche?
- Que peut-il se produire? Les moyens en place protègent-ils intégralement les employés?
- À quelle fréquence les employés sont-ils exposés aux dangers (continuellement, occasionnellement, plusieurs fois par jour/semaine, etc.)?

Cependant, il faut accorder une attention particulière aux conditions de travail, car certaines exigent le port de plusieurs EPI à la fois (ex. : protections respiratoire, oculaire et cutanée). Étant confrontés aux dangers, les employés dont le poste est analysé doivent participer à cette étape, de même que les membres du CSS.

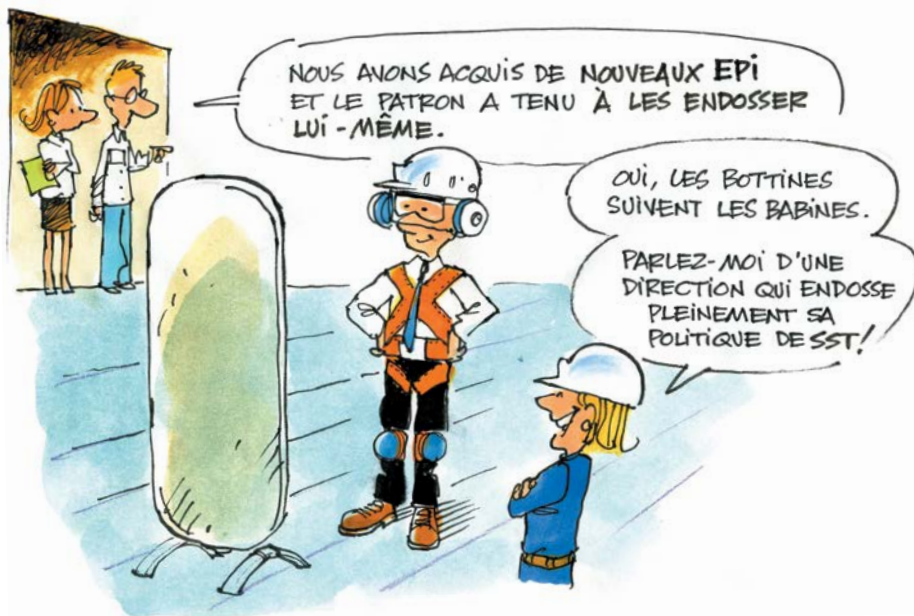
### 2. ÉTABLIR LES BESOINS DE PROTECTION

Cette étape consiste à déterminer le type et les caractéristiques des équipements nécessaires selon la nature du travail et les dangers présents. Il faut aussi savoir que pour une tâche précise, le type d'EPI ou ses caractéristiques peuvent changer à chaque étape. La participation du CSS, encore une fois, est ici primordiale.

La révision des fiches de données de sécurité s'avère aussi essentielle pour gérer les dangers chimiques. Celles-ci associent chacun des produits aux dangers potentiels et formulent des recommandations en matière d'EPI (type de gants, masque, etc.).

Par ailleurs, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) et le *Code de sécurité des travaux de construction* (CSTC) mentionnent plusieurs normes de conformité. On doit ainsi s'assurer que les EPI répondent aux toutes dernières normes<sup>1</sup>, car un équipement exposé à un danger plus grave que celui pour lequel il a été conçu n'offrira pas une protection adéquate (voir la section Références<sup>2</sup> à la page 19). S'il existe des unités spéciales au sein de votre entreprise (sauvetage en espace clos, intervention lors de déversement, équipe d'urgence, etc.), les EPI doivent correspondre aux dangers auxquels elles sont exposées.

Le coût des EPI doit aussi être pris en compte. Par exemple, l'utilisation d'appareils de protection respiratoire jetables peut sembler moins onéreuse mais, à l'usage, ceux munis de cartouches peuvent s'avérer plus économiques. Il ne s'agit pas ici de choisir les équipements les moins chers, mais de les évaluer à long terme, en tenant compte de l'utilisation, de l'efficacité, du confort, etc.



### 3. LE CHOIX DES EPI

Cette étape consiste à choisir les EPI selon plusieurs critères définis, notamment :

- l'efficacité (conformité aux normes);
- la fiabilité;
- le confort;
- l'ajustement à l'utilisateur (favoriser autant que possible des équipements adaptés au physique et permettant la réalisation de la tâche sans limiter les mouvements des utilisateurs);
- l'esthétique.

Une attention particulière doit être apportée aux EPI pouvant ajouter des contraintes thermiques. On aura alors tout intérêt à fournir l'encadrement et les aides nécessaires afin de ne pas créer un nouveau danger pouvant générer, par exemple, un coup de chaleur. Il est important de s'assurer que le modèle retenu soit offert en tailles diverses, adaptées, par exemple, aux femmes, aux personnes en surpoids ou de très petite taille. L'approche « un modèle pour tous » ne constitue pas ici une stratégie gagnante.

Les interactions entre divers types d'équipements portés simultanément sont aussi à considérer. À cette étape, la participation des utilisateurs est très importante. Prendre part aux essais d'EPI présélectionnés constitue un excellent moyen d'évaluation en conditions réelles. Les participants du groupe témoin devraient pouvoir choisir entre quelques modèles. Leurs rétroactions faciliteront les choix et permettront, au besoin, de tester d'autres EPI avant un achat important. Engager les utilisateurs dans le choix des EPI, c'est aussi faire preuve de considération. Donner une certaine latitude décisionnelle favorise ainsi la responsabilisation<sup>3</sup>.

### 4. ÉTABLIR DES RÈGLES PROPRES AUX EPI

L'étape suivante consiste à déterminer, de façon précise, les circonstances dans lesquelles les EPI doivent être portés : les besoins peuvent varier d'un secteur et d'une tâche à l'autre, les dangers étant différents.

Il importe aussi de préciser qui doit les porter et quand : visiteurs, sous-traitants, etc. La signalisation appropriée dans les aires de travail peut servir de rappel à ce titre. Les superviseurs, la direction et les gestionnaires doivent aussi donner l'exemple, et ce, même lors d'un court passage dans un secteur où ils sont requis. L'utilisation des EPI doit aussi être intégrée dans les règles de sécurité et faire l'objet de rappels fréquents.

### 5. PRÉVOIR ET DIFFUSER LA PROCÉDURE DE GESTION DES EPI

La procédure de gestion des EPI doit répondre à d'importantes questions liées à l'achat, à la distribution, au remplacement, à l'entretien et à l'entreposage, ainsi qu'à la formation requise pour l'utilisation. Il importe aussi de définir l'objectif du programme, les rôles et responsabilités des divers niveaux hiérarchiques, incluant les utilisateurs, le service des achats, les RH ainsi que le CSS.

Il faut préciser quels équipements seront fournis et quels seront achetés à l'extérieur (les lunettes de sécurité avec prescription<sup>4</sup>, par exemple), ainsi que les modalités applicables. Les modes et modalités de distribution, de même que les responsables (ex. : superviseur, magasin, service SST) doivent également être désignés.

L'entretien de certains EPI doit aussi être précisé : inspection, nettoyage, réparation, rangement, etc. L'inspection avant usage de même que l'inspection à intervalle régulier par un responsable nommé et compétent, ou un sous-traitant spécialisé, sont des plus importantes. Effectuées avec soins, les inspections permettent de repérer les équipements endommagés ou défectueux avant l'emploi. Non décelées, ces anomalies créent un faux sentiment de sécurité chez les employés (ex. : harnais de sécurité).

Les modalités de nettoyage de certains EPI doivent aussi être organisées. Par exemple, l'entretien après utilisation de l'appareil de protection respiratoire à cartouches sera effectué par l'utilisateur, tandis les

salopettes des mécaniciens seront lavées à l'externe. La manière dont certains EPI doivent être rangés est aussi à définir. Des endroits adéquats doivent être clairement établis et munis d'installations préservant les EPI (harnais de sécurité, appareils de protection respiratoire, détecteurs 4 gaz, etc.). On doit aussi prévoir les modalités et la fréquence de remplacement, ainsi que l'endroit où les rapporter en cas de bris.

La formation du personnel sur l'utilisation appropriée de certains EPI est aussi à anticiper. S'agira-t-il d'une ressource interne ou externe, tel un fournisseur? Quelles informations seront alors transmises?

La procédure de gestion des EPI est appelée à devenir LA référence lors de questionnements et permettra de gérer efficacement leur utilisation. Elle doit être diffusée et expliquée à tout le personnel et revue régulièrement afin de répondre aux réalités changeantes de l'entreprise.

### 6. INFORMATION ET FORMATION

Les EPI représentent la protection ultime lorsque toutes les autres méthodes s'avèrent impossibles ou insuffisantes. Une bonne formation abordera l'importance des EPI, les autres solutions étudiées (ingénierie, remplacement, méthode de travail, etc.) et les objectifs du programme.

Informé des risques encourus, et non uniquement des exigences légales ou des directives internes, est primordial. Individuelle ou en groupe, la formation (ou séance d'information) doit porter sur :

- les dangers auxquels les travailleurs sont exposés;
- l'utilité des EPI;
- les conditions d'utilisation;
- la façon de les porter et les ajustements nécessaires;
- les consignes particulières;
- la manière de reconnaître les problèmes ou anomalies (durant l'inspection, avant ou en cours d'utilisation);
- l'entretien et le rangement;
- les modalités de remplacement;
- les règles de l'entreprise concernant le port des EPI.

La formation s'adresse aux employés exposés régulièrement ou occasionnellement aux dangers pour lesquels des EPI sont nécessaires, ainsi qu'aux superviseurs, acheteurs et magasiniers. Il est possible, dans la phase d'implantation, de laisser progressivement le temps aux employés de s'adapter et de reconnaître l'utilité des EPI. Cependant, une mise en œuvre graduelle n'est pas acceptable s'il y a un risque de blessures graves ou mortelles.

### 7. REGISTRE DES EPI

La distribution de certains EPI (verres de sécurité avec prescription, masques à abduction d'air, protecteurs auditifs personnalisés, etc.) a avantage

SUITE À LA PAGE 19 ►

dans le système de gestion de la SST en devenant, par exemple, formateur interne ou ambassadeur en SST. Les travailleurs investis de la sorte seront plus susceptibles de respecter les règles SST, qui marqueront leur engagement.

## LES EPI EN FORESTERIE

Ce texte me rappelle aussi une stratégie que nous avions privilégiée lorsque j'étais coordonnateur SST pour une scierie employant 350 personnes. Nous utilisions alors des scies à chaîne pour déloger de grosses pièces de bois qui se coinçaient parfois dans les équipements. Ces scies, tantôt électriques, tantôt à essence, représentaient un danger pour nos travailleurs, car ils devaient préalablement monter sur des équipements en métal, polis par le passage du bois, donc glissants. Surtout, ils effectuaient ce travail sans les EPI normalement requis (pantalons, gants, visières). Ils n'étaient évidemment pas à blâmer puisque nous n'en fournissions tout simplement pas à l'époque. Nous étions évidemment en faute, car nous savons tous qu'il ne s'agit que d'une fraction de seconde pour que survienne un accident. Mais c'était la culture à ce moment (les années 1990).

Nous avons donc pris le taureau par les cornes et choisi d'investir le temps, les efforts et les ressources nécessaires afin de corriger la situation. Communiquer nos intentions aux travailleurs a été la première étape. Plusieurs voyaient d'un drôle d'œil la possibilité d'introduire de nouveaux EPI pour la scie à chaîne. Il faut dire que la plupart en possédaient à titre personnel, qu'ils utilisaient en

tout contexte (terres à bois, cabanes à sucre, chasse, etc.). Plusieurs ont même avoué qu'ils trouvaient ridicule de porter les mêmes EPI qu'en forêt pour une utilisation de quelques minutes en usine. Nous faisons alors face à un défi quant à l'acceptation de ces nouvelles règles...

Il a ensuite été convenu de solliciter les membres de nos trois comités SST afin de trouver les idées permettant de convaincre tous nos employés de porter les EPI lors des déblocages. Nous avons commencé par les rendre accessibles, propres, et à bien les ranger. Pour ce faire, des armoires de rangement pour les EPI choisis ont été installées. Une deuxième décision importante prise par les comités a été de se doter de formateurs internes pour enseigner l'utilisation sécuritaire des scies à chaîne; nous en avons sélectionné deux. Cette idée m'a rapidement emballé. Pour moi, nommer deux de nos gars comme formateurs était un plus, car nous leur donnions un vrai rôle à jouer en SST.

J'ai saisi l'occasion et proposé à Marcel l'un des postes de formateur. Marcel était un gars qui travaillait fréquemment avec la scie à chaîne. Je le connaissais aussi depuis longtemps. Il avait un petit côté « récalcitrant » et je pensais qu'en lui offrant ce rôle il y trouverait une motivation et pourrait changer son attitude un petit peu. Je me souviens que son superviseur m'avait dit : « Cela ne sera pas facile pour toi si tu le prends comme formateur. » Une fois nos deux employés choisis, nous les avons inscrits à un cours pour formateurs internes sur l'utilisation sécuritaire de la scie à chaîne. Je les ai ensuite

aidés à préparer leur formation de deux heures pour nos travailleurs. Ils avaient tout un défi : former 150 gars qui connaissaient tout des scies!

Je me souviens également d'Henri, un *leader* naturel parmi les employés, qui nous avait dit avant la formation : « Vous ne m'apprendrez rien sur les scies avec votre petit cours. » Or, ce dernier est reparti satisfait et le cours fut un franc succès. Nous l'avions même offert deux fois de plus, sur une base volontaire, aux employés qui n'avaient pas à le suivre formellement. Marcel et Robin (le deuxième formateur) étaient très fiers de leur cours, et avec raison. Et moi, j'étais fier de nos stratégies pour rallier nos employés, car elles avaient permis de leur faire accepter les EPI. Nous avions sollicité leur investissement en mobilisant les employés membres des comités SST et en ayant recours aux services de deux formateurs internes.

Je reviens sur l'entreprise mentionnée au tout début. Dans la formation *Superviseurs et coach en SST*, nous mesurons la qualité de gestion des superviseurs en SST et abordons notamment la responsabilisation, le respect des règles, les mesures disciplinaires... ils avaient tout cela. Nous mesurons aussi l'engagement des travailleurs : cette attitude était absente...

## RÉFÉRENCE

1. PÉRUSSE, Michel. *Quand les travailleurs s'impliquent*, [En ligne], s. d., [https://travailleursante.net/articles/quand-les-travailleurs-simpliquent/].

## SUITE DE LA PAGE 9

à être consignée. Cela permet, entre autres, de valider la durée de vie des EPI, leur efficacité, les événements et pièces de remplacement, etc. Un tableau synthétique conçu par l'association MultiPrévention et disponible sur le Web<sup>5</sup> pourrait vous servir d'inspiration afin de présenter clairement les EPI associés à chaque tâche spécifique effectuée dans votre entreprise.

## 8. PROMOTION DU PROGRAMME

La promotion du programme devrait être faite tout au long de son élaboration et de sa mise en place. La stratégie de promotion sera des plus efficaces si elle s'appuie sur les éléments suivants.

- La participation active de la direction et des employés.
- La démonstration que les mesures de maîtrise à la source et d'autres méthodes ont été analysées efficacement et de façon objective : l'utilité des EPI découle d'une stratégie de priorités accordée à la hiérarchie des moyens de protection.
- Le déroulement du programme selon le plan et l'échéancier prévus.

Chaque étape devrait faire l'objet d'une communication auprès des employés, indiquant les per-

sonnes actives dans les activités du programme, les progrès réalisés, les étapes à venir, etc.). Par ailleurs, la participation de la direction, des superviseurs, du CSS, du service SST et des RH, des travailleurs et même des fournisseurs d'EPI choisis doit se poursuivre une fois le programme lancé. Cela demeure un élément clé du succès.

## 9. ÉVALUER L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Comme tout autre programme, l'efficacité doit être mesurée. L'inspection et la vérification des modalités de fonctionnement en sont les deux piliers. En effet, il importe que les procédures et modalités établies soient respectées et que les EPI soient efficaces et adaptés au milieu de travail. L'achat, le remplacement, l'entretien et l'entreposage font aussi partie de cette vérification, de même que la formation.

## CONCLUSION

Faute de préparation ou imposée unilatéralement, la gestion des EPI peut facilement devenir un sujet controversé. L'expérience démontre qu'il s'agit d'un programme important qui requiert une attention particulière et **l'engagement actif de tous**. C'est également une excellente occasion de renforcer la responsabilisation de tous les acteurs en SST.

## NOTES

1. Exemples de norme : CSA Z259.10 : F-18 (harnais de sécurité); CSA Z 94.2 : F-14 (C2019) (protecteurs auditifs).
3. Voir l'article « Responsabiliser les employés en SST, est-ce utopique ou réaliste? » paru dans le *Convergence* de sept. 2019.
4. L'employeur n'a pas l'obligation de fournir des lunettes de sécurité avec prescription, bien que cela soit assez courant.

## RÉFÉRENCES

2. « Conception d'un programme d'EPI efficace », dans CCHST, [En ligne], 2017. [https://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/ppe/designin.html].

VILLE DE MONTMAGNY. *Programme de gestion des moyens et équipements de protection individuels*, [En ligne], 2011. [https://www.apsam.com/sites/default/files/docs/themes/gestion/montmagny-programme-mepi.pdf].

SUPERIOR GLOVE. *Guide complet sur l'équipement de protection individuelle (EPI)*, [En ligne], [https://www.superiorglove.com/fr/complete-guide-to-ppe].

CSN – PORTAIL DE FORMATION. *Équipements de protection individuelle*, [En ligne], [https://formationsst.csn.info/equipements-protection-individuelle/achat-utilisation-et-remplacement-des-epi/].

5. « Concevoir un programme de gestion des équipements de protection individuelle », dans MULTIPRÉVENTION, [En ligne], 2016. [https://multiprevention.org/wp-content/uploads/2016/12/multiprevention-fiche-technique-epi.pdf].